

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE GARDE D'ENFANT*

*Conforme au jugement ou concordante entre les 2 parents. dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas validée ou pourra être suspendue.

Le service enfance se réserve la possibilité de refuser le mode de facturation alternée si les modalités de découpage du mode de garde sont incompatibles avec le traitement administratif et informatique de la facturation. À titre d'exemple, pour un même jour, il n'est pas possible que le parent "A" paie l'accueil du matin et le parent "B" la restauration.

À REMPLIR CONJOINTEMENT PAR LES DEUX PARENTS

INFORMATIONS SUR LE(S) ENFANT(S) CONCERNÉ(S)

Nom :	Prénom :	Né(e) le :
Nom :	Prénom :	Né(e) le :
Nom :	Prénom :	Né(e) le :

RESPONSABLES DE(S) ENFANT(S)

PARENT A

Père Mère

Nom Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

PARENT B

Père Mère

Nom Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Un justificatif de domicile des 2 parents pourra être demandé par le service enfance

Déclarons sur l'honneur être séparés de fait depuis le :

Jugement : NON OUI (à joindre au dossier d'inscription si non transmis précédemment)

Résidence alternée déclinée comme suit à partir du : 1^{er} Septembre autre date à préciser :

PARENT A

PÉRIODE SCOLAIRE :	Semaine paire	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	Semaine impaire	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi

PARENT B

PÉRIODE SCOLAIRE :	Semaine paire	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	Semaine impaire	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi

PÉRIODE DE VACANCES : Facture établie en fonction des réservations cochées sur l'imprimé d'inscription du parent demandeur.

Un seul formulaire d'inscription « accueil / activités » par enfant sera accepté au dossier périscolaire.

Les deux parents doivent s'accorder mutuellement sur les activités demandées avant l'envoi du formulaire dédié.

Les deux parents s'engagent à :

- respecter l'alternance mentionnée ci-dessus pour l'ensemble de l'année scolaire
- informer le service enfance de tout changement de situation
- prendre en charge les factures correspondant à ce calendrier. Un quotient familial sera appliqué individuellement à chacun des payeurs.
- s'entendre sur les accueils et activités choisies et avoir l'accord de l'autre parent avant tout changement d'activité.

Date et signature des deux parents obligatoires, précédées de la mention « Lu et Approuvé »

Je soussigné.e :

déclare l'exactitude des renseignements portés sur ce document

Date :

Signature :

Je soussigné.e :

déclare l'exactitude des renseignements portés sur ce document

Date :

Signature :